

Les agressions heurtent tout le monde !

« La violence en milieu de travail est plus courante dans les établissements de soins de santé et de services sociaux que dans de nombreux autres milieux de travail. Un quart de tous les incidents liés à la violence au travail ont lieu dans des organismes de santé... » (Agrément Canada). Être victime de violence au travail quand notre rôle est de soigner et de porter secours est incompréhensible !

Tout consigner pour mieux intervenir

Au Québec, au cours des dernières années, les statistiques démontrent une constante augmentation des événements violents indemnisés par la CNESST : plus de 700 cas en 2013. Ces chiffres représentent uniquement la pointe de l'iceberg. En effet, les actes violents subits par les travailleurs du réseau de la santé ne mènent pas nécessairement à une indemnisation. Pensons à tous les incidents et les gestes agressifs de la clientèle qui n'entraînent pas d'absence du travail ou qui ne sont pas rapportés par le personnel.

Pour avoir un portrait réaliste de l'exposition aux risques d'agression, il faudrait consigner de façon systématique tous ces événements en plus de ceux qui entraînent des pertes de temps. Ainsi, préventionnistes, employeurs, syndicats et membres des comités paritaires de SST disposeraient de données précieuses pour agir en prévention avec efficacité.

Une implication paritaire

Les conséquences néfastes de la violence au travail sont multiples et parfois très graves pour les victimes : sentiment de peur et de suspicion, stress, choc post-traumatique, invalidité, démission, abandon de la profession, etc. Pour satisfaire à l'obligation organisationnelle d'éliminer à la source les dangers que présentent les comportements

Les conséquences néfastes de la violence au travail sont multiples et parfois très graves pour les victimes.

violents de la clientèle, employeurs, syndicats et travailleurs doivent contribuer à mieux connaître et comprendre leur vulnérabilité, à choisir, à promouvoir et à appliquer les mesures de prévention appropriées à leur niveau de risque.

D'ailleurs, Agrément Canada souligne cette obligation dans une Pratique organisationnelle requise (POR) propre à la prévention de la violence en milieu de travail. En plus d'encourager les établissements à améliorer la sécurité et à réduire les risques, cette POR insiste sur la nécessité de procédures encadrant la divulgation et la gestion des événements violents

Vous n'êtes pas seuls !

Pour vous aider à mener à bien votre plan d'action contre les agressions, l'ASSTSAS a développé des modes d'intervention, des formations, des publications et de nombreux outils. Ce soutien est propre au travail dans le réseau de la santé et des services sociaux, que ce soit en établissement, à domicile ou dans la communauté.

Nos colloques régionaux du printemps dernier nous ont permis de vous présenter les plus récentes avenues en matière de prévention de la violence au travail. Pour poursuivre votre réflexion et passer à l'action, consultez les actes du colloque sur notre site Internet (www.asstsas.qc.ca/actes2016) et contactez notre équipe pour faire le point sur votre démarche. ■



Éric Bonneau
coprésident patronal



Guy Laurion
coprésident syndical



Diane Parent
directrice générale
dparent@asstsas.qc.ca



21 ans au service de la prévention

Françoise Bouchard, conseillère à l'ASSTSAS depuis 21 ans, est partie à la retraite. Elle laisse un important héritage en matière de prévention des infections pour les travailleurs. Soulignons aussi le soutien constant qu'elle a offert aux comités paritaires de SST pour l'organisation de la prévention, autant en conseil qu'en développement. Nous lui souhaitons une très belle retraite !